

« La Farandole d'histoires »

Jeu-concours / Edition 2011-2012

Règlement complet

Le CLiO organise un jeu-concours d'histoires racontées, associé à l'opération « Dis-moi dix mots », proposée par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF) du Ministère de la Culture et de la Communication (<http://www.dglf.culture.gouv.fr/>), à l'occasion de la semaine de la langue française et de la francophonie, du 17 au 25 mars 2012.

1°) DEFINITION DU CONCOURS

Ce concours est ouvert à tous : conteur ou non conteur, amateur ou professionnel, français ou étrangers. Il s'agit d'une danse de récits se joignant les uns aux autres comme les mains des danseurs, par les mots qui les introduisent et les concluent.

2°) CONTRAINTES LEXICALES ET FORMELLES

Chaque participant devra commencer son histoire par un mot et la terminer par un autre, à choisir dans la liste suivante :

Ame	Histoire
Autrement	Naturel
Caractère	Penchant
Chez	Songe
Confier	Transport

Pour une définition précise des mots, on pourra se reporter au site de l'opération "Dis-moi dix mots" <http://www.dismoidixmots.culture.fr> ou dans l'annexe de ce document.

Les dix mots peuvent être mis au singulier, au pluriel, les noms communs peuvent devenir verbes, adjectifs qualificatifs, et inversement. Les verbes à l'infinitif peuvent être conjugués.

Ces mots doivent être utilisés pour commencer et pour terminer l'histoire, afin de constituer une chaîne de récits reliés les uns aux autres.

L'histoire devra être racontée à la troisième personne du singulier.

Tous genres d'histoires pourront être racontés : fable, récit facétieux, rêve, expérience, blague, slam, anecdote, recette, conte, récit, écrit personnel...

Le CLiO se réserve le droit de ne pas publier un récit constituant une violation ou une atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs et à l'intégrité des personnes.

Il ne sera admis qu'une seule œuvre par candidat.

Cette œuvre sera racontée oralement et/ou écrite (si possible les deux).

L'œuvre écrite devra comporter maximum 3 000 caractères, l'oeuvre parlée ne devra pas excéder 4 minutes. Elle pourra être musicalisée, chantée, psalmodiée, rappée,...

3°) ENVOI DES HISTOIRES

3a) Envoi du texte uniquement

Les participants n'ayant pas la possibilité d'enregistrer leur histoire oralement doivent envoyer une copie dactylographiée de leur texte :

- Par mail : en format Word ou Texte

OU

- Par courrier : sur support papier ou sur support numérique, en format Word ou Texte (CD ou clé USB)

Le texte sera ensuite mis en voix par un conteur professionnel.

3b) Envoi de l'enregistrement sonore et du texte

Les participants ayant la possibilité d'enregistrer leur histoire oralement doivent envoyer par courrier ou par mail* leur enregistrement audio (en format MP3 de préférence) et leur texte (en format Word ou Texte), sur support numérique (CD, DVD, Minidisc ou clé USB).

Pour créer un enregistrement, vous pouvez utiliser un micro relié ou intégré à votre ordinateur et un logiciel libre d'enregistrement et de montage audio (par exemple Audacity), un enregistreur/dictaphone numérique ou un téléphone permettant l'enregistrement et la récupération numérique de messages vocaux. Etant donné la multiplicité des solutions d'enregistrement existantes à ce jour, les participants sont invités à consulter les notices de leurs appareils ou leurs opérateurs télécoms pour toute question technique.

Une attention particulière devra être portée à la qualité sonore de l'enregistrement. Le CLiO s'autorise à exclure du concours tout enregistrement dont la trop mauvaise qualité empêcherait une bonne écoute.

*Si les fichiers sont trop lourds pour être envoyés par mail, les participants peuvent utiliser des sites Internet d'envoi de mail à grande capacité, gratuits, du type Wetransfer.com.

4°) VALIDATION DE LA PARTICIPATION

Le concours est ouvert à partir du 1^{er} décembre.

Les œuvres devront être envoyées ou déposées au plus tard le 1^{er} mars 2012 (inclus), le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Conservatoire Contemporain de Littérature Orale
Concours « Chemin d'histoires »
Quartier Rochambeau
41100 Vendôme

ou

documentation@clio.org

Les participants devront obligatoirement joindre à leur envoi le présent règlement signé et daté. Tout participant n'ayant pas envoyé ce règlement sera exclu du concours.

5°) ANONYMAT

Le concours est anonyme. Seule la personne responsable du concours est habilitée à ouvrir les enveloppes, les mails et les messages vocaux du concours.

La mention du titre donné au conte, du nom et du prénom de l'auteur ainsi que ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques devront figurer sur le ou les supports, dactylographiés et/ou enregistrés.

6°) MISE EN LIGNE DES HISTOIRES

Les récits seront progressivement mis en ligne (de manière anonyme), du 10 décembre 2011 au 25 mars 2012.

7°) SELECTION DES HISTOIRES

Durant la semaine de la langue française et de la francophonie, du 17 au 25 mars 2012, les internautes seront invités à voter pour choisir six lauréats.

8°) PUBLICATIONS DES RESULTATS

Les résultats du concours seront donnés au plus tard le lundi 16 avril 2012.

9°) PRIX

Les six lauréats du concours seront informés par courrier individuel et récompensés de la façon suivante :

- Ils recevront un CD audio contenant les enregistrements des six histoires.
- Leur récit restera en ligne sur le site du CLiO pendant six mois.
Cette mise en ligne prendra la forme d'une page complète. Le conte pourra y être écouté et lu à l'écran. Les participants sont donc invités à accompagner leur envoi d'une biographie et de tous les dessins, images ou photographies (libres de droits) qui pourraient illustrer cette page.
- Ils seront invités à venir raconter leur histoire pendant le festival EPOS, à Vendôme, lors de la nuit où « Tout le Monde raconte ! », du 7 au 8 juillet 2012. Le CLiO prendra en charge un forfait de déplacement, ainsi que leur hébergement et repas.

10°) ACCEPTATION DE CE REGLEMENT

La participation à ce concours entraîne l'acceptation totale et sans réserve de ce règlement. Le CLiO se réserve le droit d'exclure les candidatures ne respectant pas les conditions énumérées ci-dessus.

11°) AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'ŒUVRE DES PARTICIPANTS

Pour l'œuvre envoyée dans le cadre de ce concours, je soussigné(e) :

.....

Né(e) le :

Domicilié(e) :

.....

.....

....

Email :

Donne mon autorisation au CLiO, à archiver, reproduire, représenter, adapter et communiquer au public, les textes et les sons, ensemble ou séparément, en tout ou partie, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour et notamment audiovisuels (cinéma, télédiffusion - ondes , satellite, câble,...-, vidéogrammes, etc...), sur tous réseaux dont le réseau mondial Internet, sonores, graphiques plastiques ou tous autres moyens connus à ce jour ou à découvrir, sans entraîner d'obligation de diffusion et/ou d'exploitation, et pour une destination non commerciale.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour toute utilisation, faite directement par elle et/ou indirectement par tout tiers autorisé par elle, dans le monde entier, pour une durée illimitée à compter de la signature de la présente autorisation, sans limitation du nombre des reproductions et/ou représentations.

En conséquence de quoi, je renonce à réclamer au CLiO ou à tout cessionnaire, toute forme de rétribution, rémunération ou indemnité quelconque pour la diffusion décrite ci-dessus.

Fait à

Date :

Annexe : Définitions des dix mots 2012 proposées par la Déléation Générale à la Langue Française et à la Francophonie (DGLFLF)

Reflets de l'intime, les dix mots de l'édition 2011-2012 parsèment l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau, dont nous célébrerons le tricentenaire de la naissance en 2012. Ces dix définitions, volontairement courtes, n'ont d'autre but que d'éveiller votre curiosité et de stimuler votre créativité.

AME

n.f. Partie de l'être humain qui pense et qui éprouve des sentiments, par opposition au corps.

AUTREMENT

adv. 1. D'une autre manière. 2. Dans le cas contraire.

CARACTÈRE

n.m. 1. Lettre d'imprimerie. 2. Manière d'être, de se comporter. 3. Particularité.

CHEZ

prép. Dans, à l'intérieur, du temps des.

CONFIER

v. 1. Laisser en garde. 2. Dire ses pensées secrètes à quelqu'un.

HISTOIRE

n.f. 1. Récit d'événements vrais ou imaginaires. 2. Histoire inventée pour tromper. 3. Suite d'événements compliqués. 4. Récit d'événements passés importants d'un pays, d'un peuple.

NATUREL

adj. 1. Qui fait partie de la nature. 2. Qui n'a pas été modifié par l'homme. 3. Normal.

4. Simple, spontané.

n.m. 1. Caractère, tempérament. 2. Simplicité avec laquelle on se comporte.

PENCHANT

n.m. 1. Tendance. 2. Goût particulier.

SONGE

n.m. Rêve.

TRANSPORTS

n.m. 1. Manière de déplacer des personnes ou des choses sur une distance assez longue. 2. Ce qui sert à transporter. 3. Vive émotion, sentiment passionné.